

## Policier municipal (h/f)

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	CAUX SEINE AGGLO Maison de l'Intercommunalité - Allée du Catillon - BP 20062 76170LILLEBONNE
<b>Grade :</b>	Garde-champêtre chef
<b>Référence :</b>	O07620010856
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	23/02/2021
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent - création d'emploi
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	7
<b>Poste à pourvoir le :</b>	Dès que possible
<b>Date limite de candidature :</b>	15/04/2021
<b>Service d'affectation :</b>	PMI/PMIR

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	Maison de l'Intercommunalité - Allée du Catillon - BP 20062 76170 LILLEBONNE
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Garde-champêtre chef Gardien brigadier Brigadier-chef principal Garde champêtre chef principal
<b>Famille de métier :</b>	Prévention et sécurité publique > Police municipale
<b>Métier(s) :</b>	Garde champêtre Policier ou policière municipal

#### Descriptif de l'emploi :

Caux Seine Agglo, 3ème agglomération du Département de la Seine Maritime, forte de sa position de pôle d'équilibre entre les agglomérations du Havre et de Rouen, et sur un axe Seine en plein développement, met en oeuvre un nouveau projet de service et d'agrandissement du périmètre d'intervention de la Police Municipale Intercommunale. Au sein du pôle Mobilité, Accompagnement et Prévention et du service de la Police Municipale Intercommunale, vous aurez l'opportunité de travailler sur un territoire très

étendu (plus de 40 communes), réparti autour de deux zones aux activités très variées, une zone urbaine et industrielle, située le long de la vallée du Commerce et une zone plus rurale et touristique proche de Caudebec-en-Caux.

**Profil demandé :**

Titulaire du concours et de préférence avez effectué la formation initiale,

Vous connaissez les pouvoirs de police du maire. Vous savez vous adapter à une structure en pleine évolution. Vous disposez de fortes capacités de maîtrise de soi, notamment dans des situations délicates, et appréciez le travail en équipe.

Vous faites preuve de disponibilité et d'autonomie.

Vous maîtrisez l'outil informatique et disposez de bonnes capacités rédactionnelles.

**Mission :**

Sous l'autorité hiérarchique du Chef de service, dans le cadre des orientations définies par les élus, vous assurez sur un territoire comprenant 15 communes, environ 30 000 habitants et d'une superficie de 148 km<sup>2</sup> les missions suivantes :

- La police de proximité
- Le maintien de la tranquillité publique
- Interpellations dans le cadre de ses missions de voie publique
- L'application des arrêtés municipaux
- La prévention par le dialogue et la proximité avec les habitants
- La surveillance générale du territoire et des bâtiments communaux
- La surveillance des manifestations
- La police de la route
- La gestion d'un dispositif intercommunal de vidéo protection.

Vous serez amené à travailler en équipe (33 agents), en coordination avec l'ensemble des services de l'intercommunalité, des mairies et avec l'ensemble des acteurs de la vie locale. Vous travaillerez en complémentarité avec la Police et la Gendarmerie Nationale.

**Contact et informations complémentaires :** Conditions de recrutement Vous serez amenés à travailler la nuit et le week-end en équipe Vous disposez d'une formation préalable à l'armement (catégorie B). Rémunération statutaire régime indemnitaire, prime annuelle Avantages sociaux : participation mutuelle labellisée, CNAS, prévoyance, Amicale du personnel CAUX SEINE AGGLO  
Madame la Présidente recrutement@cauxseine.fr

**Téléphone collectivité :** 02 32 84 40 40

**Adresse e-mail :** recrutement@cauxseine.fr

**Lien de publication :** cauxseine.fr

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.